



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trentième session

Point 5 de l'ordre du jour

### Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

**Allemagne, Argentine, Australie\***, Autriche\*, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie\*, Chili\*, Chypre\*, Cuba, Danemark\*, Djibouti\*, Égypte\*, El Salvador, Équateur\*, Espagne\*, Estonie, France, Grèce\*, Guatemala\*, Hongrie\*, Irlande, Italie\*, Lituanie\*, Luxembourg\*, Maldives, Maroc, Mexique, Monténégro, Panama\*, Paraguay, Pérou\*, Philippines\*, Pologne\*, Portugal, République de Moldova\*, Roumanie\*, Slovaquie\*, Slovénie\*, Thaïlande\*, Uruguay\*, Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution

### 30/... Contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Reconnaissant* le rôle crucial que les parlements jouent notamment en traduisant les engagements internationaux en politiques et lois nationales et, partant, en contribuant au respect par chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies de ses obligations et engagements en matière des droits de l'homme, et au renforcement de l'état de droit,

*Prenant note* des résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale depuis 2010, en particulier la résolution 65/123 du 13 décembre 2010 dans laquelle l'Assemblée a reconnu combien il importait que les travaux du Conseil des droits de l'homme continuent à bénéficier de l'appui des parlements, la résolution 66/261 du 29 mai 2012 par laquelle elle a encouragé l'Union interparlementaire, en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, à renforcer sa contribution au Conseil des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est de l'Examen périodique universel, et la résolution 68/272 du 19 mai 2014, dans laquelle elle s'est félicitée de l'apport de l'Union interparlementaire aux travaux du Conseil des droits de l'homme,

*Rappelant* ses résolutions 22/15 du 21 mars 2013 et 26/29 du 27 juin 2014 sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel,

---

\* État non membre de l'Organisation des Nations Unies



*Prenant note* avec satisfaction du résumé, établi par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de la réunion-débat organisée le 29 mai 2013 sur le thème « Contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel »<sup>1</sup>,

*Se félicitant* du compte rendu que la Haut-Commissaire a fait, à la vingt-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, sur les activités de l'Union interparlementaire en matière de renforcement des capacités parlementaires, ainsi que sur ses propres activités intéressant les travaux du Conseil et son Examen périodique universel, comme l'avait demandé le Conseil dans sa résolution 26/29,

*Considérant* que le Conseil des droits de l'homme et les parlements gagneraient beaucoup à continuer d'étudier les synergies possibles pour que l'Examen périodique universel ait le plus d'effets possible au niveau national,

1. *Décide* de convoquer, à sa trente-deuxième session, à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil des droits de l'homme, une réunion-débat pour dresser le bilan de la contribution des parlements aux travaux du Conseil et à son Examen périodique universel et identifier les moyens de renforcer encore cette contribution;

2. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser la réunion-débat et de se concerter avec l'Union interparlementaire, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et les institutions nationales des droits de l'homme, en vue de s'assurer de leur participation à la réunion-débat;

3. *Demande aussi* au Haut-Commissariat d'établir un rapport rendant compte sous forme résumée des conclusions de la réunion-débat et de le présenter au Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session;

4. *Décide* de poursuivre l'examen de cette question au titre du même point de l'ordre du jour.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse : [www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Pages/ListReports.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Pages/ListReports.aspx).